

Fiche données sécurité
Page de garde – informations complémentaires nationales
Fait partie intégrante de la fiche européenne
Mise à jour :19/07/18

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· Identification de la substance ou de la préparation

1.1· *Nom du produit:*

POLYNET A

1.2· *Utilisation du produit:*

Nettoyant surfaces

1.3· *Fournisseur du produit:*

Zep industries SA

Route de Fribourg 12

1782 Belfaux

SUISSE

Tel : 026 465 14 50

Fax : 026 465 14 70

info@zepindustries.ch

1.4· *Renseignements en cas d'urgence:*

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (STIZ, numero 145)

8 contrôle de l'exposition et protection individuelle / informations complémentaires

8.1. Paramètres de contrôle :

<i>· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:</i>	
1310-58-3 hydroxyde de potassium (1-2,5%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³

8.2. Contrôle de l'exposition :

· Equipement de protection individuel:

Protection des mains	EN 374 – Gants en caoutchouc
Protection des yeux	Lunettes hermétiques

13 Elimination des déchets

Méthode de traitement des déchets :

Selon l'art. 38, al.3, let. I OPBio : S 35

Selon l'art. 4, al. 2, OmoD :

Les emballages partiellement ou entièrement vides doivent être remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Prescriptions légales:

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD;SR814.600), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; SR 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).

L'utilisateur est tenu de remettre les produits biocides et les produits phytosanitaires qu'il ne peut plus employer ou qu'il veut éliminer à une personne habilitée à les reprendre (remettant), ou de les déposer dans un centre de collecte prévu à cet effet (Obligation de rapporter, annexe 2.4, ch. 5, et annexe 2.5, ch. 3, ORRChim)

15 Informations réglementaires

Indications réglementaires selon l'ORRChim, l'OChim, l'ordonnance sur les produits biocides :

Numéro d'autorisation fédérale : 304990-32

Cette autorisation est valable pour le demandeur Zep industries Sa et n'est pas transmissible.

Produit destiné à l'artisanat.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** POLYNET A
- **Code du produit:** 68020001
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de processus**
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 - PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 - PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent universel
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - ZEP UK Ltd
 - Tanhouse Lane
 - Widnes Cheshire, WA8 0RR
 - United Kingdom
 - Tel: +44 (0)151 422 1000
 - Fax: +44 (0)151 422 1011
 - @: info@zep.co.uk
 - web: www.zep.co.uk

 - ZEP Industries BV
 - Vierlingweg 30
 - 4612 PN Bergen op Zoom
 - The Netherlands
 - Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
 - Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
 - @: sales@zepbenelux.com

 - ZEP ITALIA SRL
 - Via Netunese Km. 25.000
 - 04011 Aprilia (LT) - Italy
 - Tel: +39.06.926691
 - Fax: +39.06.92747061
 - @: tecnico@zpeurope.com
 - Sito: www.zep.it
- **Service chargé des renseignements:** Nederland: Afdeling klantenservice / België afdeling klantenservice
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - France: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
 - Belgique: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Alcools secondaires en C11-15, éthoxylés

hydroxyde de potassium

acides gras en C8-18 et insaturés en C18

· **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient (R)-p-mentha-1,8-diene, 1,8-cineole, Terpinolene; p-Mentha-1,4(8)-diene. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 68131-40-8 Reg.nr.: Polymer	Alcools secondaires en C11-15, éthoxylés ☠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315	2,5-5%
Numéro CE: 701-037-1 Reg.nr.: 01-2119513350-56-xxxx	sodium xylene sulphonate ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
CAS: 67701-05-7 EINECS: 266-929-0 Reg.nr.: 01-2119552480-44-xxxx	acides gras en C8-18 et insaturés en C18 ☠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	2,5-5%
CAS: 67701-08-0 EINECS: 266-932-7 Reg.nr.: 1907/2006/EC Annex V.9	acides gras en C16-18 et insaturés en C18 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
CAS: 7758-29-4 EINECS: 231-838-7 Reg.nr.: 01-2119460450-54-xxxx	triphosphate de pentasodium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-2,5%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	hydroxyde de potassium ☠ Skin Corr. 1A, H314 ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-2,5%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 2)

CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Reg.nr.: 01-2119529223-47-xxxx	(R)-p-mentha-1,8-diene Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 470-82-6 EINECS: 207-431-5 Reg.nr.: 01-2119967772-24-xxxx	1,8-cineole Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317	0,1-1%
CAS: 586-62-9 EINECS: 205-341-0 Reg.nr.: 01-2119982325-32-xxxx	Terpinolene; p-Mentha-1,4(8)-diene Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1, H317	0,1-1%

Indications complémentaires;composant par EC 89/542

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
agents de surface anioniques, phosphates	<5%
parfums (HEXYL CINNAMYL, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL)	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1310-58-3 hydroxyde de potassium (1-2,5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³
M;	

· DNEL

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire	DNEL Long term local mg/m ³	1 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
-------------	--	---

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	DNEL acute-systemic	4,76 mg/kg human/day (des consommateurs)
Inhalatoire	DNEL Acute-systemic mg/m ³	33,3 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants en caoutchouc

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 13

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	110 °C

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,046 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	10 s (DIN 53211/4)

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:	0,3 %
Swiss VOC:	0,11 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

68131-40-8 Alcools secondaires en C11-15, éthoxylés

Dermique	LD50	1.800 mg/kg (Rat)
	EC 50 / 48 h	4,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

67701-05-7 acides gras en C8-18 et insaturés en C18

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
	LC50 / 96 h	300 mg/ltr (fish) ((Danio Rerio))

67701-08-0 acides gras en C16-18 et insaturés en C18

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

7758-29-4 triphosphate de pentasodium

Oral	LD50	3.020 mg/kg (Mouse)
		3.120 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>7.940 mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	>1.600 mg/ltr (Leuciscus idus)
	EC50 / 24 h	1.150 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)
	LC50/ 24 h	80 mg/ltr (fish)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diene

Oral	LD50	4.400 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
		>2.000 mg/kg (Rabbit)
	EC50	34,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diene

OECD test 301 D	>92 (biodegradation in % after 28 days)
-----------------	---

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 6)

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** -

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1719

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR**

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, Alcools secondaires en C11-15, éthoxylés)
CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE)

· **IMDG, IATA**

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**



· **Classe**

8 (C5) Matières corrosives.

· **Étiquette**

8

· **IMDG, IATA**



· **Class**

8 Matières corrosives.

· **Label**

8

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· **Marine Pollutant:**

Oui

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

· **Indice Kemler:**

80

· **No EMS:**

F-A, S-B

· **Segregation groups**

Alkalis

· **Stowage Category**

A

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 7)

· Segregation Code	SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" acids.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, ALCOOLS SECONDAIRES EN C11-15, ÉTHOXYLÉS), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. (EC) n. 1272/2008 - CLP;
 Reg. (EC) n. 1907/2006 – Reach;
 Reg. (EC) n. 2015/830 annex II of REACH;
 Reg. (EC) n. 648/04 (Detergents);
 Reg. (EC) n. 528/12 (Biocides BPR);
 Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);
 Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;
 Dir. 47/08 (Aerosols); Dir. 12/18 (Seveso III);
 Dir. 2008/98/CE and Reg. (EC) n.1357/2014 (Waste management)

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 40

· Prescriptions nationales:

· **Maladies à caractère professionnelles: Tableau No 66** Rhinites et asthmes professionnels

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
III	0,1-1
NK	0,1-1

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 8)

*H318 Provoque des lésions oculaires graves.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

- **Service établissant la fiche technique:** *Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service*

- **Contact:** *Nederland: Afdeling klantenservice / België: Afdeling klantenservice*

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2018

Version: 7

Révision: 16.04.2018

Nom du produit: POLYNET A

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Pour le produit
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 - PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 - PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
 - Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
 - Paramètres physiques**
 - Etat physique** Liquide
 - Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
 - Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Conformément aux instructions d'utilisation.
 - Autres conditions d'utilisation**
 - Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter le contact avec la peau.
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
 - Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Conserver hors de portée des enfants.
 - Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
 - Mesures de gestion des risques**
 - Protection du travailleur**
 - Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
 - Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
Gants de protection
Gants en caoutchouc
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
 - Mesures de protection de l'environnement**
 - Eau**
Aucune mesure particulière n'est requise.
En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
 - Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
 - Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
 - Estimation de l'exposition**
 - Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
 - Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.